



Contrat d'exposition & conditions d'utilisation Galerie « Le Coin du Centre » Route de Gy 41, Meinier

Entre

La Commune de Meinier, représentée par

Et l'exposant

Nom Prénom

Adresse

Téléphone privé Portable

Courriel Site internet

Genre d'exposition/présentation

Période d'exposition

ETAT DESCRIPTIF :

L'espace d'exposition « Le Coin du Centre, Meinier » est une galerie située en face de l'Eglise de Meinier, au 41 route de Gy. Il est composé d'une pièce de 37 m² au rez-de chaussée dotée d'une porte cochère et de deux fenêtres.

CONDITIONS :

Les locaux sont attribués uniquement à des fins d'expositions/ventes par des artistes professionnels ou non professionnels. Aucun magasin ou entreprise ne peut exposer à des fins commerciales. Les locaux peuvent être attribués à des associations ou sociétés sans but lucratif pour des présentations de projets.

Si plusieurs artistes exposent ensemble, ils doivent faire une demande conjointe et ils sont tenus solidairement aux obligations qui leur incombent.

INSCRIPTION :

L'inscription se fait auprès de la Mairie au moyen du formulaire disponible sur le site internet www.meinier.ch ou au secrétariat de Mairie. La demande doit être accompagnée d'un descriptif du travail de l'artiste. Un dossier complémentaire peut être demandé.

La demande est étudiée par la Commission Sport, Culture et Loisirs qui donne un préavis à l'Exécutif. Ce dernier se réserve le droit d'octroyer ou de refuser la location/le prêt de la galerie. Priorité est donnée aux habitants de la Commune.

PERIODE D'EXPOSITION :

L'utilisation des locaux est possible toute l'année, sauf durant les mois de juillet et août. Le prêt ou la location est de quinze jours minimum et un mois maximum.



FRAIS DE LOCATION :

Une taxe administrative de réservation de Fr. 50.- est demandée à tous les exposants. Elle fait office de confirmation de location dès paiement.

Pour les habitants de la Commune de Meinier, la location est gratuite.

Pour les personnes n'habitant pas la Commune, les frais de location s'élèvent à Fr. 100.- par semaine. Le montant est à régler 2 mois avant l'exposition.

Pour tous les exposants (communiens ou non), 10% du bénéfice des ventes est à verser à la Mairie. Une liste des œuvres exposées accompagnées de leur prix sera remise avant le vernissage. Un justificatif avec la liste des œuvres vendues sera transmis à la Mairie dans la semaine suivant la fermeture de l'exposition.

Les versements sont à effectuer directement au guichet de la Mairie ou sur le compte [CCP 12-9324-1](#)

En cas d'annulation, la taxe administrative n'est pas remboursée.

HORAIRES :

Le gardiennage de l'exposition est organisé par l'exposant et doit être assuré pendant les dates prévues. Les heures d'ouverture sont fixées par l'exposant mais **la galerie doit être ouverte le jeudi de 16h à 19h.**

Il est recommandé de proposer une ouverture également le samedi et le dimanche. L'espace d'exposition devra fermer au plus tard à 21h.

Les éventuels vernissages doivent être organisés le jeudi en fin de journée, afin de coïncider avec le marché hebdomadaire communal.

CLES :

Une clé d'accès est mise à disposition durant la période de location. Elle est remise deux jours avant le vernissage et doit être retournée la semaine suivant la fin de l'exposition au moment de l'état des lieux de remise des locaux. Un formulaire de « Remise de clés » en 2 exemplaires sera signé et une caution de Fr. 50.- spécifique pour la clé sera demandée.

En cas de perte de la clé d'accès, le changement du cylindre et les frais induits seront à la charge de l'exposant.

PUBLICITE :

La Mairie s'engage à relayer l'information sur son site internet, ses pages Facebook et Instagram, dans un tout-ménage *Meinier infos* ainsi que sur l'écran d'information placé au rez-de-chaussée du bâtiment intergénérationnel du centre du village. La Mairie peut utiliser librement des images de l'exposition et des oeuvres pour la communication y relative.



L'exposant prend à sa charge la conception, l'impression et la distribution des cartes d'invitation, la publicité et les frais de vernissage.

Le logo de la galerie « Le Coin du Centre, Meinier » doit obligatoirement figurer sur tout matériel de communication. Il est disponible pour téléchargement sur le site de www.meinier.ch ou à la Mairie.

Une liste des personnes souhaitant être informées sur les expositions est disponible au secrétariat de la mairie.

Des renseignements pratiques pour améliorer la visibilité des expositions sont donnés à titre indicatif dans le document intitulé « Informations complémentaires » joint au contrat.

ASSURANCE :

L'exposant doit être en possession d'une assurance « Responsabilité civile » et doit présenter une copie de la Police d'assurance au moment de la signature du présent Contrat. Il doit s'assurer que son assurance couvre les vols à l'extérieur du domicile (responsabilité civile pour les dommages aux locaux loués et assurance commerce pour les dommages aux propres matériels (incendie, vol, etc.). Le vol et le vandalisme ne sont pas assurés par la Commune.

CONDITIONS GENERALES :

Le montage et démontage sont à la charge de l'exposant. Tout aménagement et/ou transformation dans la galerie sont interdits. **Ne rien fixer, clouer ou coller contre les murs.** Les accès doivent être laissés libres.

Le local doit être rendu rangé, propre et en parfait état. Les dégradations, le matériel endommagé et/ou perdu seront facturés. L'usage de bougies est interdit dans la galerie.

S'il est servi du vin, l'exposant s'engage à s'approvisionner auprès des vignerons de la région.

L'exposant doit venir avec son matériel, table(s), chaise(s) complémentaire(s) si nécessaire.

La consommation de courant électrique et chauffage est réglée directement par la Commune.

La Commune se réserve le droit de résilier le Contrat en cas de situation d'urgence et informera l'exposant dans les meilleurs délais. Elle se réserve également un droit de censure si l'exposition est contraire aux bonnes mœurs.

Pour les conditions non stipulées dans ces directives, une demande écrite doit être faite au secrétariat de la Mairie.

En cas de litige, le for juridique est à Genève au Tribunal de première instance de la République et canton de Genève.

Meinier, janvier 2018

Date

Signature de l'exposant Pour la Commune de Meinier



« Le Coin du Centre, Meinier »

Informations complémentaires pour améliorer la visibilité de votre événement

INFORMATIONS GENERALES

Il est d'usage d'organiser un vernissage pour l'ouverture de l'exposition. La Commune impose l'organisation de celui-ci le jeudi en fin de journée afin qu'il coïncide avec le marché hebdomadaire. A cette occasion, il serait souhaitable de mettre en place une signalétique pour créer un lien entre le marché et l'espace d'exposition.

Nous recommandons de produire des flyers (A6/A5) et des affiches (A3/A2).

Les flyers seront envoyés à votre liste de contacts personnels et déposés dans des endroits à fort passage, tout comme les affiches.

Une affiche sera placée sur la porte du lieu d'exposition.

Un pdf du flyer ainsi qu'un texte décrivant l'exposition et le travail de l'artiste devront être transmis à la Mairie pour la mise en ligne sur son site internet et sa présentation dans le tout-ménage *Meinier infos*.

Au besoin, la Mairie peut vous mettre en contact avec des graphistes ou avec des spécialistes du montage des expositions.

PRISES DE VUE, SCENOGRAPHIE, MISE EN PLACE DE L'EXPOSITION.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez vous adresser à Madame Kathelijne Reijse Saillet, photographe et scénographe habitant la Commune de Meinier, qui sera à même de vous accompagner dans la préparation de votre exposition moyennant un dédommagement.

Kathelijne Reijse Saillet
076 382 36 75
kathelijne.reijse@gmail.com

Un forfait de base est proposé au prix de Fr. 250.-. Il comprend :

- Un conseil et une aide à l'installation de l'exposition (visite du lieu et proposition de placement des œuvres dans l'espace, choix des œuvres à valoriser).
- La mise en scène et le montage (aide à la technique d'accrochage, graphisme des textes des titres des œuvres et leur disposition, graphisme du texte de présentation de l'artiste).



AIDE PONCTUELLE POUR SURVEILLANCE

La Mairie dispose d'une liste de jeunes adultes intéressés par des petits jobs, comme par exemple seconder l'artiste pour couvrir les heures de présence à la galerie. Toutefois, la présence de l'artiste est fortement recommandée.

CANAUX D'INFORMATION

Afin de permettre à un large public d'être informé sur votre exposition, nous vous recommandons :

- relayer les informations sur FB *Le Coin du Centre* et Instagram *coinducentre* de la galerie
- d'informer les Mairies des communes de la région
- de placer des affichettes sur les espaces publics prévus à cet effet
- de placer des affichettes dans les boulangeries, commerces, bureaux de poste de la région
- de transmettre l'information aux médias
- de demander la mailing-liste de la galerie à la Commune

MEDIAS

Les Nouvelles :

Madame Vanessa Dacuna Rodrigues, vd@nouvelles.ch et info@nouvelles.ch

Tribune Rives-Lac :

Monsieur Gaëtan Corthay, gaetan.corthay@hotmail.com

Rive-gauche Magazine:

annieabconcept@yahoo.fr

Tribune de Genève, agenda :

info@geneve-agenda.com

Tribune de Genève, rubrique Aujourd'hui :

tribune@largenetwork.com

Tribune de Genève, Signé Genève :

Contribution libre sur <http://www.signegeneve.ch>

GHI :

info@ghi.ch

Genève Tourisme :

info@geneve-tourisme.ch

L'agenda :

redaction@l-agenda.ch



ORGANISATION DE VERNISSAGE / VERREE

Plusieurs restaurants-traiteurs de la Commune se tiennent à votre disposition pour organiser vos vernissages :

Le Tilleul, restaurant, <http://www.letilleul.ch>, 022 752 66 70

Au Fil du Temps, boulangerie-tea room, 022 752 15 80

Le Rouelbeau, restaurant, <https://www.restaurant-rouelbeau.ch/>, 022 752 40 06



« Le Coin du Centre, Meinier »

Formulaire de demande d'exposition

L'artiste dépose sa candidature pour exposer « Au Coin du Centre » en remplissant le présent document et en le retournant au minimum 3 mois avant la date d'exposition souhaitée à l'adresse info@meinier.ch

La demande est étudiée en commission. En cas d'acceptation, une confirmation est transmise à l'artiste et un contrat entre les deux parties est signé.

Nom **Prénom**
Adresse
.....
Téléphone privé **Portable**
Courriel **Site internet**
Genre d'exposition/présentation
Période souhaitée
Période alternative
Date de dépose du dossier

Document à joindre :

- exemples du travail de l'artiste et description de la démarche